

COMMUNIQUE DE PRESSE

JOURNEE MONDIALE POUR LES ZONES HUMIDES

Hérouville-Saint-Clair, le 02/02/2021

Mardi 2 février 2021 à Jullouville (50) à l'invitation du maire et à l'occasion de la journée mondiale pour les zones humides, le Conservatoire du littoral et le Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche (SyMEL) annoncent des dates d'ouverture au public de la mare de Bouillon.

Journée mondiale des zones humide en Baie du Mont Saint Michel

Depuis la signature de la convention de Ramsar sur les zones humides, la journée du 2 février est une journée consacrée à l'échelle mondiale à sensibiliser le public à l'importance de ces zones humides

La baie du Mont-Saint-Michel a **été désignée site Ramsar en 1994**, pour une superficie de 62 000 hectares, dont 80 % sur le Domaine Public Maritime (DPM). Ce territoire se compose des estuaires et basses vallées de la Sée et de la Sélune, de marais continentaux et de polders. Sur le domaine terrestre, les territoires en zone humide préservés par le Conservatoire du littoral et ayant fait l'objet d'une protection via l'action foncière sont les sites de la mare de Bouillon, de la Claire-Douve et des prés de l'hôpital.

Dans la Baie du Mont Saint-Michel, une Journée mondiale des zones humides est organisée depuis 2014 et permet de promouvoir les objectifs de la convention de Ramsar.

La baie a également été désignée au titre des directives Habitats-Faune-Flore et Oiseaux et intègre ainsi à **double titre le réseau Natura 2000**. Un travail de définition des orientations et des actions à mener sur ce site a été initié en 2006. Cette démarche mobilise l'ensemble des acteurs du site. Ces travaux ont permis d'aboutir progressivement à un document d'objectifs Natura 2000 accepté et partagé par tous, qui a été réactualisé et approuvé en 2019. **Le site Ramsar est pour sa quasi-totalité inclus dans ce périmètre** (90% du site Ramsar étant classé Natura 2000).

Zoom sur la mare de Bouillon

Situé sur les communes de Jullouville et Saint-Pair-sur-Mer, le site de la mare de Bouillon se trouve dans l'extrémité Nord de la Baie du Mont Saint-Michel, à 400 mètres de la côte. Un fleuve, le Thar, assure l'alimentation principale en eau de la mare de Bouillon, ainsi que les eaux de ruissellement issues du bassin versant. Ce site, d'une superficie de 114 hectares se compose de 54 ha d'étangs, 33 ha de prairies plus ou moins humides, 22 ha de bois et de taillis, et 5 ha de landes et friches marécageuses.

Le conservatoire du littoral a acheté ce site en 2011 s'inscrivant dans un objectif large de préserver de façon pérenne les intérêts floristiques, faunistiques, paysagers par le biais de la maîtrise foncière et de permettre la gestion de ses terrains dans de bonnes conditions.

Le Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche (SyMEL), assure la gestion de ces terrains. SyMEL et Conservatoire du littoral ont ainsi réalisé un certain nombre de travaux de renaturation, comme l'abattage d'essences non locales, le reméandrage du lit du Thar, la modification du mode d'alimentation de l'étang, et la reconstitution des habitats dans le lit mineur.

L'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) a participé à cette acquisition à hauteur de 80% et finance également une partie des travaux de restauration.

Les deux plans d'eau confèrent à la mare de Bouillon son rôle d'accueil de l'avifaune aquatique en particulier en période de migration et d'hivernage. C'est particulièrement pendant la période de migration entre les mois de septembre et février, que le site nécessite de conserver une grande quiétude.

Mais dans un souci de faire connaître ce site et de sensibiliser à la richesse de ces zones humides, le Conservatoire du littoral, le SyMEL et les élus locaux, ont défini pour l'année 2021, un programme d'ouverture au public à destination principalement de la population locale.

7 dates d'ouverture au public ont été retenues en 2021, avec des modalités différentes, selon la fragilité du site à ces dates. Du mois de septembre au mois de février, les visites seront proposées en périphérie de site, alors qu'entre le mois de mars et le mois de septembre, elles pourront être proposées à proximité de la mare. En 2021, c'est la mairie de Jullouville qui s'occupera des réservations.

- Mardi 2 février – A l'occasion de la Journée mondiale des zones humides, annonce de l'ouverture de ces journées : – EN PERIPHERIE DE SITE
- Mercredi 3 mars – Journée mondiale de la vie sauvage – EN PERIPHERIE DE SITE
- Jeudi 22 avril – Journée de la terre – A PROXIMITE DE LA MARE
- Mercredi 19 mai – Journée mondiale de la Biodiversité (Fête de la nature) – A PROXIMITE DE LA MARE
- Samedi 5 juin – Journée mondiale de l'Environnement – A PROXIMITE DE LA MARE
- Mercredi 7 juillet – A PROXIMITE DE LA MARE
- Samedi 18 septembre – Journée du patrimoine – A PROXIMITE DE LA MARE



© F.Larrey/Conservatoire du littoral

La convention RAMSAR

La Convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental adopté en 1971 à Ramsar en Iran, qui sert de cadre à l'action nationale et la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. Elle récompense et valorise les actions de gestion durable dans ces zones et encourage ceux qui les mettent en œuvre.

Le Conservatoire du littoral :

Etablissement public national créé en 1975, dont la mission est la préservation, par l'acquisition, de sites remarquables et menacés des côtes françaises ; Les sites achetés entrent ainsi de façon définitive dans le patrimoine national de tous les français.

En Normandie, à ce jour, le Conservatoire du littoral protège avec ces partenaires 14 162 (dont 5 000 hectares de domaine public maritime à Chausey) répartis sur 73 sites.

Délégation de rivages Normandie

Annaïg POSTEC
Tél : 06 78 73 56 80
Mél : a.postec@conservatoire-du-littoral.fr